

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **1^{er} jour du mois d'octobre 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h30. Sont présents à la séance:

- › monsieur Hugues Grimard, maire
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2012-212

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec les ajouts suivants :

- 6.5 Appui à la réforme administrative des centres de santé des Sources et du Haut Saint-François
- 7.4 Demande au Pacte rural, volet local : projet de fresque historique

Adoptée.

2012-213

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de M. Henri Veyan concernant le compostage à Asbestos.
- › Lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant un avis de non-conformité.

- › Lettre de la direction de l'évaluation foncière du MAMROT nous informant de la proportion médiane établie à 100% et du facteur comparatif à 1.00 pour le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013.
- › Lettre du CFER concernant le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Plusieurs contribuables félicitent la Ville pour le projet de réfection du boulevard Saint-Luc.

2012-214

DÉLÉGATION A L'ACTIVITÉ « DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES »

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos réserve deux (2) tables de huit (8) personnes au coût de 1 040 \$ (65 \$ par billet) pour l'activité « Dégustation vins et fromages » à être tenue le samedi, 27 octobre prochain dans les cadres d'activités de financement de la Fondation du CSSS des Sources.

Adoptée.

UTILISATION DES SERVICES MUNICIPAUX PAR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2012-215

DEMANDE AU PACTE RURAL, VOLET SUPRALOCAL – CAMP DES MÉTIERS

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, volet supra local;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond demande un appui à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la volonté de la Ville d'Asbestos de soutenir l'emploi sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos appuie la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond pour le projet Camp des métiers dans le cadre du Pacte rural, volet supra local.

Adoptée.

2012-216

DEMANDE AU PACTE RURAL, VOLET SUPRALOCAL – STABILISATION DES PASSERELLES DE L'ÉTANG BURBANK

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de l'étang Burbank dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, volet supra local;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville demande un appui à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la volonté de la Ville d'Asbestos de soutenir le volet récréotouristique sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos appuie la demande de la Corporation de développement de l'étang Burbank pour le projet de Stabilisation des passerelles de l'Étang Burbank dans le cadre du Pacte rural, volet supra local.

Adoptée.

2012-217

PROJET DE REGROUPEMENT ADMINISTRATIF ENTRE LES CSSS DES SOURCES ET DU HAUT-ST-FRANÇOIS - APPUI

CONSIDÉRANT la démarche conjointe entreprise par les deux conseils d'administration des CSSS des Sources et du Haut-St-François pour le regroupement administratif des deux organisations;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à améliorer le positionnement stratégique des deux CSS au niveau régional et à faciliter le recrutement et la rétention de gestionnaires;

CONSIDÉRANT que les objectifs financiers du ministère de la Santé du Québec visent une réduction budgétaire de l'ordre de 850 000 \$ pour les deux CSSS;

CONSIDÉRANT que le processus de regroupement administratif des deux CSSS pourra produire la réduction de sept postes d'encadrement par attrition pour une économie nette de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire protéger les services de santé offerts en région pour les citoyens;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- › Que le conseil municipal de la Ville d'Asbestos donne son appui aux conseils d'administration des CSSS des Sources et du Haut-St-François dans leur démarche de regroupement administratif de leur organisation;
- › Que les membres du conseil municipal désirent s'assurer que les démarches entreprises vont permettre le maintien des services de santé de qualité aux citoyens, particulièrement au maintien d'une urgence 24 heures 7 jours semaine à Asbestos;
- › Que les membres du conseil municipal d'Asbestos réitèrent leur confiance envers les deux conseils d'administration et fassent savoir qu'ils se rallieront aux positions des conseils d'administration prises dans le cadre du processus de regroupement administratif.

Adoptée.

2012-218**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2012**

Après étude et vérification de la liste de comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois d'août 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	2 554 070,22 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'août 2012:	2 554 070,22 \$

Adoptée.

2012-219**ASSURANCE-COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT 2012-2013**

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Asbestos;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Asbestos et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par le Groupe financier AGA concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 pour les trois groupes d'employés municipaux et aux montants mentionnés, taxes incluses.

Employés syndiqués : 79 626,33 \$
Personnel-cadre : 20 557,91 \$
Préretraités : 3 431,41 \$

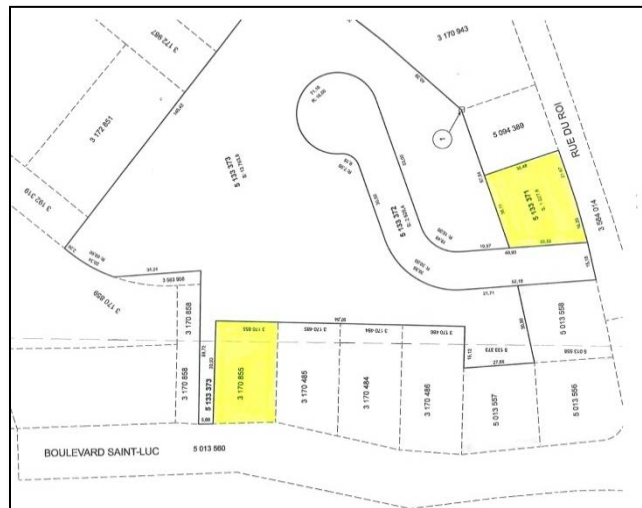
- Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphane Marceau du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée.

2012-220

VENTE DE TERRAINS À CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC.

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser la vente de deux (2) emplacements situés dans le nouveau développement domiciliaire du Plateau du Roi, plus précisément les lots numéros 3 170 855 et 5 133 371 du cadastre officiel du Québec, à l'entreprise Les Constructions C.G. Bissonnette inc. pour un montant de 5 000 \$ par emplacement incluant les taxes afférentes.



QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les documents relatifs à cette transaction et dont le contrat comprendra :

Une clause de rétrocession des emplacements advenant la non-construction d'un bâtiment sur ces emplacements dans les douze (12) mois pour le premier emplacement et dix-huit (18) mois pour le deuxième emplacement. Les terrains non-construits seront rachetés par la Ville d'Asbestos au coût de 4 000 \$ chacun.

L'obligation de l'acheteur de respecter les critères d'aménagement suivants :

- › Chacun des bâtiments devra comprendre un minimum de deux (2) unités de logement avec une maximum de six (6) unités de logement ;
- › Le bâtiment devra avoir au moins deux (2) types de revêtement extérieur différents dont un en brique ou pierre ou maçonnerie sur au moins 25% de la superficie de la façade située en bordure de rue excluant les ouvertures. Le revêtement de clin de vinyle est interdit;
- › Un maximum de trois (3) couleurs de revêtements extérieurs pourra être utilisé en excluant la toiture. Les couleurs retenues doivent être des couleurs terre;
- › Les bâtiments accessoires détachés du bâtiment, incluant les abris d'auto, devront être finis avec le même type de revêtement que le bâtiment principal;
- › Le promoteur devra maintenir au moins 1.5 stationnement par unité de logement. Les stationnements devront être situés principalement en cour arrière ou latérale;
- › Le promoteur devra maintenir le plus possible d'espace gazonné ou floral sur son terrain sur l'ensemble de l'emplacement. Au moins 10% de l'espace vert de la cour avant devra faire l'objet d'un aménagement paysager (fleurs, rocaille, etc.);
- › Chacune des unités de logement devra posséder un accès individuel direct à l'extérieur;
- › Chacune des unités de logement devra posséder un minimum d'un balcon ou terrasse par logement séparé les uns des autres. Ces balcons ou terrasses devront être localisés en cour arrière ou latérale;
- › Le bâtiment devra posséder une toiture à deux ou quatre versants avec pignon profilé dans la toiture;

- › Les fenêtres doivent être à battant ou à guillotine de type trois (3) panneaux ou avec barbotins (aucune fenêtre coulissante);
- › La façade ne doit pas comporter de fenêtres dont la superficie est inférieure à douze (12p²) pieds carrés sans jamais avoir de dimension inférieure à trente-six (36) pouces;
- › Les unités d'air climatisé, thermopompes, réservoirs de propane et antennes paraboliques ou autres accessoires de ce type doivent être situés sur les murs arrières ou dans la moitié arrière des murs latéraux;
- › Les mats électriques doivent être situés sur la façade arrière ou latérale seulement.

Adoptée.

2012-221

DEMANDE AU PACTE RURAL, VOLET LOCAL – FRESQUE HISTORIQUE

CONSIDÉRANT que le projet de fresque historique a été dûment déposé dans le cadre du Pacte Rural, volet local;

CONSIDÉRANT que le projet de fresque historique tel que présenté répond aux critères d'admissibilité du Pacte Rural, volet local;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec les engagements pris par la Ville d'Asbestos dans sa politique culturelle;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le projet de fresque historique soit retenu dans le cadre du Pacte rural, volet local pour une aide financière de 33% du projet, jusqu'à concurrence de 2 225 \$, le tout conditionnel à ce que :

- › Le croquis soit approuvé par la Ville d'Asbestos avant de débiter la fresque historique;
- › Les nouvelles couleurs de la Ville d'Asbestos soient présentes dans la fresque historique.

Adoptée.

2012-222

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-194 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-172 « CIRCULATION ET STATIONNEMENT »

Chacun des membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement numéro 2012-194 ordonnant et décrétant un nouvel article traitant de la surveillance lors des opérations de déneigement dans les chemins publics, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements.

Adoptée.

2012-223**RÉSULTAT DE L'AVIS D'AFFICHAGE ET NOMINATION POUR LE POSTE DE REMPLACEMENT DU PRÉPOSÉ AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Un avis d'affichage ayant été produit pour le poste de remplacement du préposé aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts en congé de maladie, les employés suivants ont apposé leur signature : Christian Lavallée et Guy Ross. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que M. Christian Lavallée soit nommé à ce poste de remplacement pour une période indéterminée, et ce, à compter de ce jour, au taux horaire d'un emploi de classe II selon la convention collective en vigueur. De plus, cette nomination est conditionnelle aux résultats d'un examen médical.

Adoptée.

2012-224**AUTORISATION POUR HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À GENIVAR**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser les honoraires professionnels supplémentaires payables à la firme Genivar dans le projet de réfection du boulevard Saint-Luc et de la rue Manville-Est. A noter que les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-dessous.

- Modification aux plans de conception concernant la largeur des rues transversales du boulevard Saint-Luc ainsi qu'aux rayons de courbure : 2 000 \$
- Rue Webb - directive de changement incluant les plans révisés : 1 500 \$
- Cogeco - directive incluant plans complets de structures civiles : 3 000 \$
- Surveillance des travaux pour la rue Webb et pour Cogeco : 3 000 \$
- Implantation de 2 demi-terrains de soccer dans le secteur de l'Aréna : plus 100 \$/heure pour les relevés de terrain 1 200 \$
- 4 jours de surveillance supplémentaires à 1 500 \$ incluant les frais administratifs : 6 000 \$
- 3 jours de surveillance supplémentaires à 1 500 \$ incluant les frais administratifs : 4 500 \$

Adoptée.

2012-225**AJUSTEMENT DES TAUX HORAIRES - PERSONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser l'ajustement des taux horaires pour les fonctions du personnel des loisirs ci-dessous mentionnés, rétroactivement au 1^{er} septembre 2012 :

- Moniteur de natation, échelon 01-02 : 16,00 \$
- Instructeur en activités sportives : 15,00 \$

Adoptée.

2012-226

ENGAGEMENT DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SESSION D'AUTOMNE DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'entériner l'engagement de Anne-Sophie Meunier à titre d'assistante-surveillante à la piscine les samedis (sauveteur national) et de sauveteur en charge s'il y a lieu pour la durée du 13 octobre au 8 décembre 2012. Cette employée sera rémunérée selon les taux horaires en vigueur.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois d'août 2012 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	7	42 000 \$	42 000 \$
FÉVRIER	5	26 100 \$	68 100 \$
MARS	22	525 277 \$	593 377 \$
AVRIL	51	1 400 591 \$	1 993 968 \$
MAI	69	295 750 \$	2 289 718 \$
JUIN	58	667 174 \$	2 956 892 \$
JUILLET	45	305 300 \$	3 262 192 \$
AOUT	46	2 293 000 \$	5 555 192 \$

ADOPTION DU PREMIER PROJET : MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Une citoyenne se questionne sur le projet de fresque historique au point 7.4.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- › Le conseiller Alain Roy parle de la présentation qui sera faite prochainement sur le programme de réduction des gaz à effet de serre.
- › Le conseiller Pierre Benoit annonce que l'Aréna Connie-Dion s'est porté acquéreur du centre de conditionnement physique.
- › Le conseiller Jean Roy remercie l'équipe des travaux publics pour le projet du boulevard Saint-Luc.

- › Monsieur le maire invite la population au lancement de la nouvelle image de la Ville d'Asbestos le 19 octobre à 16h00 à l'École secondaire de l'Escale.

2012-227

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 10.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg